



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

**OBJET : PETITES VILLES DE DEMAIN – VIDÉOPROTECTION –
DEMANDE DE SUBVENTION – DEPORT D'IMAGES**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois Septembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – Mme TOUMANI Soréa – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc (Arrivé à 18 H.12 – Point N° 2).

ONT DONNE PROCURATION :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. HERNANDEZ Antoine a donné procuration à M. DI GIOVANNI Alexandre
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à Mme OBELISCO Francine
Mme ORSINI Chantal a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTS EXCUSES :

Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme GIACHINO Lisa.



MME OBELISCO FRANCINE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 23 Septembre 2025
Délibération N° DM_20250923N075

OBJET : PETITES VILLES DE DEMAIN – VIDÉOPROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION – DEPORT D'IMAGES

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du Conseil Municipal du 2 Février 2024, le principe de mise en place d'un système de vidéoprotection était voté à la majorité.

Comme entendu, en collaboration avec les services de l'État et de la gendarmerie, une subvention de l'État avait été sollicitée pour la mise en place de :

- 4 points stratégiques d'identification des véhicules (entrée nord, carrefour de la R.N. 85, carrefour des Lauzières et entrée sud),
- 3 caméras dites "nomades" qui permettront une mobilité sur les mats d'éclairage public existants,
- Un CSU (centre de surveillance urbaine) pour l'enregistrement des images dont la consultation est strictement règlementée.

Une demande de subvention complémentaire est à déposer auprès des services de l'État pour le deport d'images vers la gendarmerie (CORG), elle peut être formulée conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

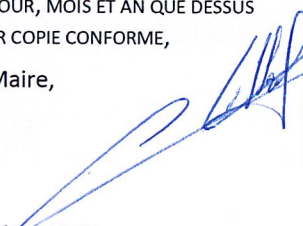
DÉPENSE	MONTANT H.T.	RECETTE	MONTANT H.T.
Installation, paramétrages & licences	9.400 €.	Subvention État 100 %	9.400 €.
TOTAL	9.400 €.		9.400 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le plan de financement présenté et à solliciter la subvention auprès des services de l'État.

À l'issue de l'exposé, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès de l'État selon le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

PUBLIEE LE : NOTIFIE A L'INTERESSE(E) LE : T ☒ NT ☐ NOMENCLATURE N° : 8-4	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,  René VILLARD 
---	---